

CONSEIL de CYCLE

Composition du conseil de cycle

- Le directeur d'école
- Les maîtres de cycle
- Les membres du RASED
- Intervenants qualifiés participant à la mise en œuvre de projets

Attributions du conseil des maîtres de cycle

- ❑ Élabore le projet pédagogique du cycle en cohérence avec le projet d'école, veille à sa mise en œuvre, en assure l'évaluation
- ❑ Harmonise les objectifs, méthodes, démarches et établit des programmations de cycle
- ❑ Fait le point sur la progression des élèves dans les apprentissages
- ❑ Prend en compte les résultats des évaluations pour organiser l'aide aux élèves en difficulté : PPAP, PPRE, groupes de besoin, aide, soutien, échange de service...
- ❑ Formule des propositions concernant l'allongement ou le raccourcissement dans le cycle
- ❑ Veille aux liaisons favorisant la continuité éducative tout au long de la scolarité : liaison GS/CP, cycle2/cycle 3, cycle3/collège

Modalités de fonctionnement

- Elles sont adaptées à la taille de l'école. Ne pas oublier la place de la GS au sein des réunions du cycle des apprentissages fondamentaux.
- 18 heures dans le cadre des 48h, il se réunit chaque fois que la situation l'exige
- Convoqué par le directeur et présidé par un membre choisi en son sein
- Rédige une note de synthèse dont une copie est adressée à l'IEN.